

EAU POTABLE



ELECTRICITE



# ANALYSE « SWOT » ET STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

Par LAMFEL Lafos Freddy  
*Coordonnateur de la Cellule d'Appui  
Technique à l'Energie (CATE)*

KINSHASA  
PULLMAN HOTEL  
21-25 MAI 2018

# SOMMAIRE

## I. SWOT1\* - SECTEUR DE L'ELECTRICITE

I.1. Forces

2. Faiblesses

3. Opportunités

4. Menaces

5. Matrice SWOT - Electricité

## II. STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

# SWOT - SECTEUR DE L'ELECTRICITE

## I.1 FORCES

1. Travaux en cours de construction des nouveaux barrages hydroélectriques dans le pays ;
2. Potentiel hydroélectrique énorme (+/- 100 000 MW éparpillé dans tout le pays) ;
3. Potentiel hydroélectrique de +/- 44 000 MW concentré sur le seul site d'INGA ;
4. Existence de la loi n°14/011 qui régit et libère le secteur de l'Electricité ;
5. Existence d'un projet de loi Inga pour le développement de « Grand Inga » ;
6. Existence d'un code d'investissements (ANAPI-Climat des affaires) ;

- 7. Existence d'une autorité de régulation (ARE) ;**
- 8. Existence d'une agence d'électrification en milieu rural et périurbain (ANSER) ;**
- 9. Disponibilité d'un atlas des sites potentiels mis à jour ;**
- 10. Existence des réseaux de transport de l'électricité ;**
- 11. Existence des réseaux d'interconnexion nationale et régionale ;**
- 12. Existence de l'expertise de base à la SNEL ;**
- 13. Existence du Comité International du Bassin Congo-Oubangi-Sangha (CICOS).**

# I.2 FAIBLESSES

1. Manque de Politique nationale sur le secteur de l'électricité (pas de plan directeur) ;
2. Léthargie dans l'approbation de mesures d'application de la loi sur l'électricité ;
3. Indisponibilité des études bancables des projets du secteur;
4. Insuffisance d'investissements dans le secteur ;
5. Faible allocation budgétaire de l'Etat dans le secteur ;
6. Les tarifs non rémunérateurs ;
7. Faible pouvoir d'achat de la population ;
8. Vétusté des infrastructures électriques ;

- 9. Faible taux d'industrialisation ;**
- 10. Difficultés de gestion de la SNEL (comme opérateur principal);**
- 11. Insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée ;**
- 12. Faible desserte en électricité;**
- 13. Plusieurs ressources restent non exploitées ;**
- 14. Dépendance totale de l'investissement direct d'étranger dans le grand projet énergétique ;**
- 15. Faible positionnement face aux objectifs énergétiques mondiaux ;**

# I.3 OPPORTUNITÉS

1. La libéralisation du secteur (Loi n°14/011) offre une attraction compétitive d'investissements;
2. Le nouveau code des investissements (amélioration du climat des affaires, exonérations et allègements fiscaux) ;
3. Les innovations technologiques dans le domaine des centrales électriques ;
4. Adhésion de la RDC à l'initiative des Objectifs de Développement Durables (ODD) ;
5. Adhésion aux pools énergétiques régionaux (SAPP, PEAC, EAPP, NELSAP) ;
6. Intensification de la coopération sud-sud

- 7. Une forte demande de l'électricité concentrée dans les industries extractives et dans les villes ;**
- 8. La nouvelle loi sur l'électricité offre l'option des clients éligibles (possibilité de s'approvisionner auprès d'un opérateur de son choix).**
- 9. Mise en place des Pools de Développement comme remontant du développement des provinces ciblages du projet « Grand Inga » parmi les projets structurants de l'Afrique par l'Union Africaine et parmi les projets régionaux de la SADC ;**
- 10. Possibilité d'exporter l'énergie électrique en Afrique, en Europe Occidentale et au Moyen Orient.**



# I.4 MENACES

1. Risque-pays élevé ;
2. Etiage des cours d'eau suite aux changements climatiques ;
3. Projet de transfert des eaux de la rivière UBANGI vers le lac Tchad (1/3 du débit du fleuve Congo sera perdu) ;
4. Développement du secteur de l'électricité des pays voisins, potentiels clients et producteurs

5. Ouverture de la RDC dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) sans pour autant préparer les entreprises publiques face à un marché régional compétitif ;
6. Impunité et corruption faussent les stratégies et actions des opérations énergétiques ;

## I.1 FORCES

1. Travaux en cours de construction de nouveaux barrages hydroélectriques dans le pays ;
2. Potentiel hydroélectrique énorme (+/- 100 000 MW éparpillé dans tout le pays) ;
3. Potentiel hydroélectrique de +/- 44 000 MW concentré sur le seul site d'INGA ;
4. Existence de la loi n°14/011 qui régit et libère le secteur de l'Electricité ;
5. Existence d'un projet de loi Inga pour le développement de « Grand Inga » ;
6. Existence d'un code d'investissements (ANAPI-Climat des affaires) ;
7. Existence d'une autorité de régulation (ARE) ;
8. Existence d'une agence d'électrification en milieu et périurbain (ANSER) ;
9. Disponibilité d'un atlas des sites potentiels mis à jour ;
10. Existence des réseaux de transport de l'électricité ;
11. Existence des réseaux d'interconnexion nationale et régionale ;
12. Existence de l'expertise de base à la SNEL ;
13. Existence du Comité International du Bassin Congo-Oubangi-Sangha (CICOS).

## I.2 FAIBLESSES

1. Manque de Politique nationale sur le secteur de l'électricité (pas de plan directeur) ;
2. Léthargie dans l'approbation de mesures d'application de la loi sur l'électricité ;
3. Indisponibilité des études bancables des projets du secteur ;
4. Insuffisance d'investissements dans le secteur ;
5. Faible allocation budgétaire de l'Etat dans le secteur ;
6. Les tarifs non rémunérateurs ;
7. Faible pouvoir d'achat de la population ;
8. Vétusté des infrastructures électriques ;
9. Faible taux d'industrialisation ;
10. Difficultés de gestion de la SNEL (comme opérateur principal) ;
11. Insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée ;
12. Faible desserte en électricité ;
13. Plusieurs ressources restent non exploitées ;
14. Dépendance totale de l'investissement direct d'étranger dans le grand projet énergétique ;
15. Faible positionnement face aux objectifs énergétiques mondiaux ;

## MATRICE SWOT - ELECTRICITE

### I.3 OPPORTUNITES

1. La libéralisation du secteur (Loi n°14/011) offre une attraction compétitive d'investissements ;
2. Le nouveau code des investissements (amélioration du climat des affaires, exonérations et allègements fiscaux) ;
3. Les innovations technologiques dans le domaine des centrales électriques ;
4. Adhésion de la RDC à l'initiative des Objectifs de Développement Durables (ODD) ;
5. Adhésion aux pools énergétiques régionaux (SAPP, PEAC, EAPP, NELSAP) ;
6. Intensifier la coopération sud-sud ;
7. Une forte demande de l'électricité concentrée dans les industries extractives et dans les villes ;
8. La nouvelle loi sur l'électricité offre l'option des clients éligibles (possibilité de s'approvisionner auprès d'un opérateur de son choix).
9. Mise en place des Pools de Développement comme remontant du développement des provinces ciblages du projet « Grand Inga » parmi les projets structurants de l'Afrique par l'Union Africaine et parmi les projets régionaux de la SADC ;
10. Possibilité d'exporter l'énergie électrique en Afrique, en Europe Occidentale et au Moyen Orient.

### I.4 MENACES

1. Risque-pays élevé ;
2. Etiage des cours d'eau suite aux changements climatiques ;
3. Projet de transfert des eaux de la rivière UBANGI vers le lac Tchad (1/3 du débit du fleuve Congo sera perdu) ;
4. Développement du secteur de l'électricité des pays voisins, potentiels clients et producteurs
5. Ouverture de la RDC dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) sans pour autant préparer les entreprises publiques face à un marché régional compétitif ;
6. Impunité et corruption faussent les stratégies et actions des opérations énergétiques ;

# II. STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

1. Mise à jour de la Politique Nationale du Secteur de l'Electricité ;
2. Mise en place effective et rapide de ARE et ANSER;
3. Disposition des études bancables des sites prioritaires ;
4. Création des zones franches d'industrialisation ;
5. Adoption rapide des mesures d'application de la loi relative au secteur de l'électricité ;
6. Intensification de la participation des experts du Ministère dans des conférences et forums internationaux ;

**7. Marketing (vulgarisation) plus agressif des potentiels du secteur ;**

**8. Organisation des forums et conférences internationaux sur :**

- **les potentialités énergétiques de la RDC,**
- **la Politique Nationale du Secteur de l'Electricité de la RDC (actualisée et endossée par le Gouvernement) ;**

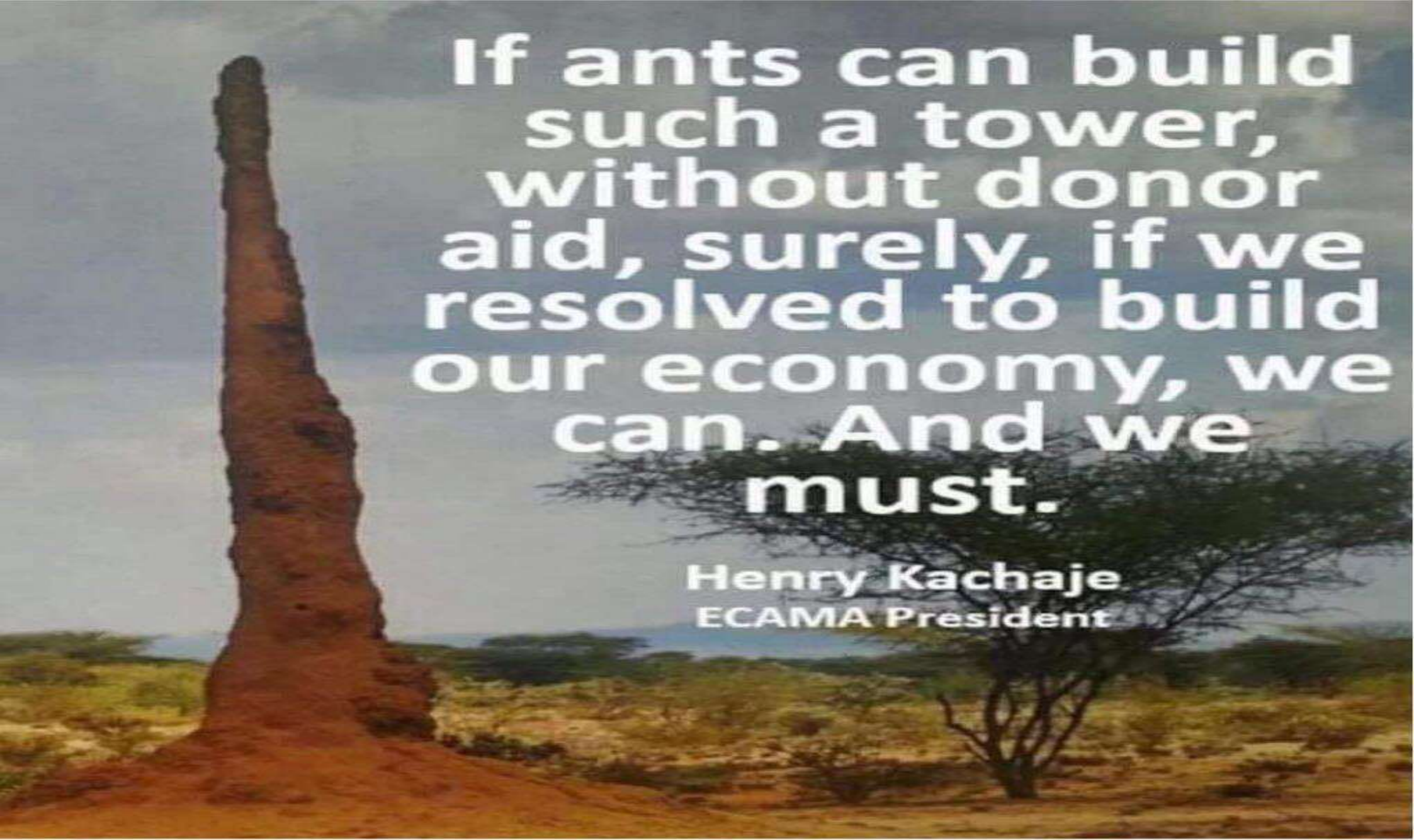
- la loi relative au secteur de l'électricité et ses mesures d'application ;
- le plan directeur d'électrification nationale et des interconnexions régionales;
- les autoroutes des interconnexions régionales et internationales à partir du site d'Inga;
- les modes des partenariats public-privés pour le financement des ouvrages du secteur d'électricité;
- le développement énergétique de proximité à portée des populations et des industries;

- 9. Stratégie de maintenance des infrastructures, équipements et systèmes électriques existants (SNEL) ;**
- 10. Poursuite et achèvement du plan de redressement de la SNEL avec une implication plus active de l'Etat et de la SNEL ;**
- 11. Formation professionnelle spécialisée de la main-d'œuvre (Ecoles techniques, universités techniques, instituts supérieurs techniques, centres de formation techniques ainsi que les entreprises du secteur, équipés avec des technologies modernes) ;**

- 12. Renforcement des capacités de la main d'œuvre (formation, transfert de technologies et connaissances, outils de travail) ;**
- 13. Renforcement de l'implication de la RD Congo dans la gestion du bassin du fleuve Congo ;**
- 14. Application des tarifs rémunérateurs en fonction du coût de production et de distribution ;**
- 15. Promotion et stimulation de l'entrepreneuriat et la création des emplois, réhabilitation des routes de dessertes agricoles ;**
- 16. Promotion et érection des microcentrales à basse chute et les centrales de moyenne puissance, à moindre coût ;**



- 17. Matérialisation des résolutions issues des organismes se référant aux ODD ;**
- 18. Renforcement du leadership de la RDC dans les organisations régionales et sous-régionales ;**
- 19. Plus d'implication et de participation proactive dans la recherche des solutions au problème de sécheresse du lac Tchad ;**
- 20. Réalisation proprement dite des centrales à intérêt régional.**



**If ants can build  
such a tower,  
without donor  
aid, surely, if we  
resolved to build  
our economy, we  
can. And we  
must.**

**Henry Kachaje**  
ECAMA President

# FEUILLE DE ROUTE !

**MERCI**